



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 1er mars 2023

Les remboursements de soins du régime agricole à fin janvier 2023

En **janvier 2023**, les remboursements de **soins de ville** du régime agricole sont au même niveau que le mois précédent. Ils diminuent de **4,2 %** par rapport à janvier 2022, ce mois ayant été fortement majoré par l'impact de la 5^e vague de la Covid-19. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ dérogatoires, etc.), les remboursements de janvier 2023 sont cette fois supérieurs de **4,0 %** à ceux du mois de janvier 2022.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,13 milliards d'euros** en 2022 pour les seuls soins de ville, soit **4,9 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **37 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent **48 %** de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- **3,2 %** en moyenne sur la période 2014-2021) s'accélère légèrement, avec un **recul de 3,5 %** en 2022 après **- 3,1 %** en 2021. En hausse constante de 2014 à 2021 (+ **1,3 %** en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles se stabilise** en 2022. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de **1,4 %** en 2022.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville en janvier 2023 est en baisse de 15,7 %** par rapport au même mois de l'année précédente. Ce fort recul provient d'un effet base avec un mois de janvier 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19. Le nombre de patients est en revanche proche de celui constaté en janvier 2021.

Baisse pour les deux régimes agricoles en raison du pic de dépenses de janvier 2022

En **janvier 2023**, la baisse des remboursements de **soins de ville** est nettement plus marquée au régime des **salariés (- 5,5 %)** que chez les **non-salariés (- 2,8 %)** en raison de l'impact de la crise sanitaire. Hors soins liés à la Covid-19, les dépenses des salariés progressent de 5,6 % et celles des non-salariés de 2,4 %.

Reprise des honoraires médicaux due à la croissance chez les spécialistes

Les remboursements d'honoraires des **généralistes** poursuivent leur tendance décroissante et **baissent de 3,0 %** par rapport au mois de janvier 2022. Pour les **spécialistes**, le mois est dynamique et conduit à une hausse de **3,1 %**. Quant aux remboursements des **soins dentaires**, ils sont supérieurs de **4,7 %** au mois de janvier 2022.

Des soins de masso-kinésithérapies proches du mois précédents, des soins infirmiers modérés

Pour les **masseurs-kinésithérapeutes**, les remboursements de soins de janvier sont proches des deux mois précédents, ils augmentent de 2,0 % par rapport à janvier 2022. Les soins **infirmiers** continuent d'osciller, alternant une baisse à une hausse d'ampleur équivalente, mais restent globalement sur un plateau bas depuis cinq mois. La diminution par rapport à janvier 2022 (- 5,5 %) s'explique essentiellement par un mois de janvier 2022 haut en raison de la vague Omicron.

Poursuite de la baisse des remboursements de biologie

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** s'inscrivent sur la tendance décroissante observée tout au long de l'année 2022, Le fort recul par rapport à janvier 2022 (- 37,4 %) doit être relativisé au regard de la vague de Covid-19 de janvier 2022 qui a particulièrement donné lieu à des actes de biologie.

Pause pour les remboursements de transports

En hausse quasi constante depuis décembre 2020, les remboursements de **transports de patients** stoppent leur croissance ce mois. Comparativement à janvier 2022, la progression reste forte (**+ 5,2 %**).



Des indemnités journalières maladie en léger recul par rapport au mois précédent

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** ralentissent par rapport au mois précédent mais sont en hausse par rapport à janvier 2022 (+ **2,0 %**), car ce mois ne prenait pas encore en compte les arrêts de travail liés à la vague de Covid-19, du fait des délais d'indemnisation. Les **IJ ATMP** ralentissent également. La baisse par rapport à janvier 2022 est de - **3,2 %**.

Des remboursements pharmaceutiques un peu supérieurs au mois dernier

Les remboursements de **pharmacie de ville** de janvier restent au niveau du mois précédent. Comme pour les actes d'infirmiers ou d'analyse, la forte diminution par rapport à janvier 2022 (- **9,6 %**) s'explique au regard de la vague Omicron de janvier 2022. Pour la **rétrocession**, en hausse ce mois-ci après le creux d'octobre, la baisse par rapport à janvier 2022 (- **6,8 %**) traduit la trajectoire descendante de l'année 2022.

Des dispositifs médicaux en reprise

Les remboursements de **dispositifs médicaux** sont en nette croissance en janvier. Leur évolution par rapport à janvier 2022 est de **6,2 %**.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin janvier 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janvier 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin janvier 2022
TOTAL SOINS DE VILLE	+1,3%	-0,7%	+3,1%	+6,8%	-4,2%	-2,8%	-5,5%	+6,8%
Soins de ville hors produits de santé	+0,5%	-2,0%	+2,7%	+5,5%	-3,1%	-3,2%	-3,0%	+2,0%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,2%	-1,5%	+1,7%	+8,1%	+1,7%	+0,7%	+2,4%	-2,0%
- Médecins généralistes	-4,9%	-7,7%	-2,2%	+3,9%	-3,0%	-1,7%	-4,2%	-3,7%
- Médecins spécialistes	+2,2%	+0,8%	+3,5%	+8,0%	+3,1%	+1,2%	+4,8%	-1,7%
- Dentistes	+2,4%	+2,6%	+2,2%	+17,1%	+4,7%	+3,6%	+5,5%	-0,8%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,7%	-2,1%	+1,9%	+4,4%	-3,2%	-2,9%	-3,6%	+2,7%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+0,4%	-1,5%	+2,8%	+14,0%	+2,0%	-1,1%	+5,8%	+2,3%
- Infirmiers	-1,2%	-2,4%	+1,3%	+1,3%	-5,5%	-3,8%	-8,8%	+3,0%
Laboratoires	-17,9%	-15,4%	-20,0%	+15,3%	-37,4%	-29,9%	-43,2%	-0,8%
Frais de transports	+5,5%	+2,4%	+9,2%	+15,4%	+5,2%	+1,7%	+9,4%	+10,2%
Indemnités journalières (IJ) :	+7,1%	+2,9%	+7,9%	-4,0%	+0,1%	+1,2%	-0,1%	+4,5%
- IJ maladie	+10,8%	+5,5%	+11,8%	-7,9%	+2,0%	+4,2%	+1,6%	+6,5%
- IJ ATMP	+0,7%	-1,4%	+1,1%	+3,6%	-3,2%	-4,1%	-3,1%	+1,3%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+2,5%	+1,4%	+3,9%	+9,1%	-6,1%	-2,2%	-10,0%	+15,6%
Médicaments :	+2,9%	+2,2%	+3,7%	+10,5%	-9,5%	-3,9%	-14,8%	+22,6%
- Médicaments délivrés en ville	+4,5%	+4,3%	+4,7%	+11,1%	-9,6%	-3,7%	-15,3%	+26,1%
- Médicaments rétrocédés	-14,7%	-22,9%	-7,0%	+4,4%	-6,8%	-6,3%	-7,2%	-12,2%
LPP	+1,4%	-1,0%	+4,6%	+4,8%	+6,2%	+2,9%	+10,6%	-4,2%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-janvier-2023-note/>